

LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC DE 1864 150 ANS PLUS TARD

Comprendre l'émergence
de la fédération canadienne



Sous la direction de
Eugénie Brouillet
Alain-G. Gagnon
Guy Laforest



L'épanouissement de la liberté et de la démocratie passe par la promotion du caractère pluraliste de l'espace public. Lorsque les majorités dialoguent entre elles sans négliger les minorités, quand la voix des générations montantes n'est pas étouffée et que les points de vue dissidents trouvent des espaces pour s'exprimer, les conditions sont réunies pour qu'une société puisse se considérer riche d'un espace public pluraliste. Toutefois, sur ce terrain comme sur d'autres en démocratie libérale, le triomphe définitif est un fol espoir. Rien ne saurait remplacer la pratique renouvelée du pluralisme. Une lucidité, une vigilance de tous les instants demeurent nécessaires.

La collection « Prisme » se définit comme l'un des lieux de cette vigilance dans la société québécoise contemporaine. On y accueillera des perspectives critiques face aux idées dominantes, des approches novatrices dans l'étude des réalités politiques. Des efforts particuliers seront déployés pour promouvoir la relève intellectuelle. On réservera aussi une place de choix dans cette collection à des traductions d'essais importants écrits par des auteurs anglophones du Québec et du Canada. Cette collection aura atteint ses objectifs si elle parvient à surprendre le public éclairé, à le déranger, à lui faire entendre des voix ignorées ou oubliées.

Cette collection est dirigée par Guy Laforest.

LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC DE 1864

150 ans plus tard

Sous la direction de
Eugénie Brouillet
Alain-G. Gagnon
Guy Laforest

LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC DE 1864

150 ans plus tard

Comprendre l'émergence de la fédération canadienne



Presses de
l'Université Laval

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada



Maquette de couverture: Laurie Patry
Mise en pages: In Situ

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.
Dépôt légal 2^e trimestre 2016

ISBN 978-2-7637-2682-3
PDF 782763726830

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Introduction	
1864, une année charnière dans l'avènement de la Confédération canadienne.....	1
<i>Eugénie Brouillet, Alain-G. Gagnon et Guy Laforest</i>	

PREMIÈRE PARTIE

LE CONTEXTE POLITICO-JURIDIQUE

Les Pères de la Confédération et l' <i>Acte de l'Amérique du Nord britannique</i> , 1867	27
<i>Rachel Chagnon</i>	
Faire un Dominion, ou le parachèvement d'une conquête	49
<i>Marc Chevrier</i>	
L'élaboration de la constitution canadienne au sein du monde britannique	71
<i>Phillip Buckner</i>	

DEUXIÈME PARTIE

LES DÉFENSEURS DU PROJET

Éviter ce « gouffre d'inique liberté ». Le fédéralisme centralisateur de Joseph-Édouard Cauchon	109
<i>Éric Bédard</i>	
Le fiduciaire, le financier et le poète: Cartier, Galt et D'Arcy McGee	123
<i>Guy Laforest et Félix Mathieu</i>	
Un imposant rassemblement en un lieu exigu: les partis et les coalitions présents à la Conférence de Québec.....	149
<i>Christopher Moore</i>	

George Brown et Oliver Mowat au sujet des Résolutions de Québec et de la Confédération: mythes et réalités	161
---	-----

Paul Romney

TROISIÈME PARTIE LES OPPOSANTS AU PROJET

Sur les opposants au projet de Confédération de 1864: critiques sur la finalité du régime	191
--	-----

François Rocher

Confédération et corruption: la critique républicaine des Résolutions de Québec	231
--	-----

Louis-Georges Harvey

L'argumentaire économique des opposants québécois	243
---	-----

Stéphane Kelly

Papineau et le refus des arrangements (1854-1867)	263
---	-----

Yvan Lamonde

QUATRIÈME PARTIE LES FONDEMENTS MORAUX

Le refus du <i>melting pot</i> est-il un refus de la modernité?	275
---	-----

Les Résolutions de Québec et les idées délaissées	291
---	-----

Robert C. Vipond, Jacqueline D. Krikorian, David R. Cameron

CINQUIÈME PARTIE UN RETOUR SUR L'HISTORIOGRAPHIE

Les principes de la Conférence de Québec de 1864, le contexte impérial et les historiens Joseph Royal et Alfred Duclos De Celles	311
--	-----

Claude Couture

Représentations de la Confédération: perspectives de recherche	331
--	-----

Anne Trépanier

INTRODUCTION

1864, une année charnière dans l'avènement de la Confédération canadienne

EUGÉNIE BROUILLET
ALAIN-G. GAGNON
GUY LAFOREST

Les grands événements de notre histoire méritent d'être rappelés et mieux compris. Il nous semble que la communauté savante des humanités et des sciences sociales doit se sentir interpellée au premier chef dans tout grand dessein visant à revivifier la mémoire historique. Un tel dessein ne peut être évidemment que pluridisciplinaire : il doit mobiliser aussi bien le droit, la philosophie, la sociologie, l'histoire que la science politique. Au Québec et dans un pays bilingue comme le Canada, un tel dessein s'exprimera avec davantage de légitimité s'il accorde *grosso modo* une égale importance au milieu intellectuel francophone et à son pendant anglophone. Tels sont les principes qui animent les auteurs de cette introduction depuis les premiers moments où, il y a environ cinq ans, nous avons décidé de joindre nos forces et nos lumières pour imaginer un programme scientifique visant à interpréter cette période clé de l'histoire politique canadienne qui va de la formation d'un gouvernement élargi – le cabinet de la Grande Coalition – au Canada-Uni en juin 1864 jusqu'à l'entrée en vigueur de la *Loi constitutionnelle de 1867* au mois de juillet de la même année.

Du 16 au 18 octobre 2014, le Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales (GRSP) et le Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ), dirigés à partir de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) par Alain-G. Gagnon, en collaboration

avec la Faculté de droit de l'Université Laval, dirigée par Eugénie Brouillet, ont organisé un colloque de trois jours¹ sur les 150 ans de la Conférence de Québec d'octobre 1864 pour mieux cerner et comprendre l'émergence de la fédération canadienne². Le présent volume rassemble, de manière plus réfléchie et approfondie, l'essentiel des exposés qui furent présentés lors de ce colloque. Pour une meilleure compréhension de la méthodologie globale de notre démarche, laquelle aspire à laisser des traces structurantes dans l'herméneutique politico-constitutionnelle du Canada, nous renvoyons les lectrices et les lecteurs à l'introduction du premier livre fournissant les assises du présent projet. Ce premier livre a été publié en français par les Presses de l'Université Laval et en anglais par McGill-Queen's University Press³. Nous y avons rassemblé les perspectives de plus d'une quinzaine d'intellectuels francophones et anglophones, principalement des historiens, des juristes et des constitutionnalistes, sur ces premières constitutions fondamentales du Québec et du Canada que furent la Proclamation royale de 1763, l'Acte de Québec de 1774, l'Acte constitutionnel de 1791 et l'Acte d'Union de 1840⁴.

-
1. Cet événement n'aurait pas pu se tenir sans l'appui financier du Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) du gouvernement du Québec, dont le ministre responsable est M. Jean-Marc Fournier. Nous sommes fort reconnaissants de l'appui reçu par toute l'équipe du SAIC.
 2. Pour une présentation plus détaillée du programme, voir le lien électronique suivant : <<http://www.fp.ulaval.ca/vie-facultaire/nouvelles/toutes-les-nouvelles/nouvelle-single-view/article/colloque/nbspemla-conference-de-quebec-1864-150-ans-plus-tardem-comprendre-la-feder/>>. Lors du colloque, des discours ont été prononcés par le ministre Fournier, par le gouverneur général du Canada, M. David Johnston, et par le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser. Les liens suivants renvoient à chacun de ces discours : <<http://www.saic.gouv.qc.ca/secretariat/salle-de-nouvelles/discours/details.asp?id=93>> ; <<https://www.gg.ca/document.aspx?id=15798&lan=fra>> ; <<http://www.officiallanguages.gc.ca/ft/nouvelles/discours/2014/10/16/notes-allocation-a-l'occasion-du-colloque-conference-quebec-1864-150>>.
 3. Guy Laforest, Eugénie Brouillet, Alain-G. Gagnon et Yves Tanguay (dir.), *Ces constitutions qui nous ont façonnés : anthologie historique des lois constitutionnelles antérieures à 1867*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2014, p. 1-19 ; voir aussi Guy Laforest, Eugénie Brouillet, Alain-G. Gagnon et Yves Tanguay (dir.), *The Constitutions that Shaped Us : A Historical Anthology of Pre-1867 Canadian Constitutions*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2015, p. 3-21.
 4. Voici la liste des intellectuels qui ont fourni la matière première de cet ouvrage liminaire, constitué à partir d'extraits de leurs principaux travaux : George Bourinot, Thomas Chapais, François-Xavier Garneau, Lionel Groulx, W.P.M. Kennedy, Adam Shortt, Arthur G. Doughty, Alfred Leroy Burt, Michel Brunet,

Quelques mots ici quant à la transition vers l'instauration de l'ordre constitutionnel de 1867 nous semblent essentiels à la compréhension de la place que les Canadiens français auront au sein du nouveau régime politique. L'historien Stanley Ryerson est sans doute celui qui a le mieux cerné les enjeux économiques, politiques et sociaux de ce changement de régime. Selon Ryerson, « Les efforts des Canadiens français pour conserver et renforcer leur identité nationale exigeaient une reconnaissance officielle, quelle que soit la forme de l'État qu'on voulait créer. Cette aspiration, cependant, se heurtait aux manœuvres de certains groupes, à Londres comme au Canada anglais, dont la principale préoccupation était d'assurer la domination des Anglo-Saxons sur les Français, ce peuple *conquis*⁵. » Or le « fait que le territoire de l'ancien Bas-Canada faisait partie, depuis 1840, de la *Province unie du Canada* et ne possédait aucune autonomie ni même aucune identité politique réelle, privait la nation canadienne-française de tout semblant d'égalité qui aurait pu servir de base à l'établissement éventuel d'un nouveau type d'union⁶ ».

La nouvelle union qui fut proposée ne misait ni sur le binationalisme ni sur le pluralisme national, plus largement défini en ce sens que les Premières Nations ne se voyaient reconnaître aucun pouvoir concret. Les propos de Ryerson sont très durs par rapport à l'avènement de la confédération canadienne en 1867. Il est d'avis que « L'erreur des artisans du fédéralisme de 1867, (...) c'est d'avoir écarté la réalité binationale. Leurs efforts de réduire la nation à un étroit particularisme religieux et linguistique, leur refus de la considérer comme une entité organique dont on ne peut détacher arbitrairement l'élément culturel du contexte socio-économique, leur évitaient de songer à une authentique fédération binationale fondée sur le droit à l'entière autodétermination pour les deux peuples⁷. » Le groupe dominant, selon Ryerson, n'en avait que pour la consolidation du capitalisme et pour le développement industriel⁸.

Séraphin Marion, Hilda Neatby, Mason Wade, Pierre Tousignant, Arthur R.M. Lower, Denis Vaugeois, J.M.S. Careless et Maurice Séguin. À dessein, nous avons privilégié des historiennes et des historiens ayant écrit avant 1975. Encore une fois, un grand merci à Denis Vaugeois pour nous avoir permis d'utiliser un texte des premiers temps de son travail d'historien.

5. Stanley Bréhaut Ryerson, *Capitalisme et Confédération*, Montréal, Parti Pris, 1978, p. 243.
6. *Ibid.*, p. 243-244.
7. *Ibid.*, p. 289-290.
8. *Ibid.*, p. 277.

Dans cette optique, l'instauration d'un nouveau régime constitutionnel au Canada à l'époque ne se faisait pas sur des bases égalitaires, compte tenu de la domination subie par les Canadiens français dans la longue durée et l'absence de véritable statut politique. Il en va de même pour les provinces maritimes, dont les leaders politiques s'inquiétaient de leur absorption par les États-Unis. Toujours selon Ryerson, l'opposition des provinces maritimes au projet d'union reflétait « à la fois les inquiétudes des capitalistes locaux quant à la concurrence qui les menace et l'attachement de la population à son identité et à son autonomie régionales⁹ ».

Il importe donc d'injecter quelques considérations socioéconomiques afin de mieux cerner la période de transition de la Province unie du Canada à l'instauration de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il nous faut dès lors souligner l'importance des intérêts économiques en jeu. John A. Macdonald et Alexander Galt, deux des principaux interlocuteurs, représentaient les milieux d'affaires canadiens-anglais basés à Montréal, alors que George Brown se faisait le représentant des intérêts commerciaux et industriels de Toronto et des réformistes en provenance de l'Ouest canadien. Le rôle de George-Étienne Cartier relève davantage de sa capacité à se rallier « l'aile conservatrice de la bourgeoisie canadienne-française et de l'Église, alliées au capital canadien-anglais¹⁰ ». En bref, la concrétisation du projet politique doit énormément à la convergence des intérêts économiques, lesquels ont été déterminants au moment de l'adoption des nouvelles institutions politiques.

Nous n'ignorons pas, dans l'introduction du présent ouvrage, l'évolution des grandes tendances interprétatives sur l'époque charnière de l'histoire des colonies britanniques nord-américaines, qui s'étend de 1864 à 1867. Pour celles et ceux qui voudraient replacer cela dans des lectures globales de l'histoire du Québec et du Canada, nous proposons ci-dessous quelques suggestions de lectures complémentaires¹¹.

9. *Ibid.*, p. 267.

10. *Ibid.*, p. 262.

11. Margaret Conrad, Alvin Finkel et Donald Fyson, *Canada: A History*, Toronto, Pearson, 2013; Francis R. Douglas, Richard Jones, Donald B. Smith et Robert Wardbaugh, *Origins: Canadian History to Confederation*, Toronto, Nelson College Indigenous, 12^e édition, 2012. En français, voir notamment Craig Brown, *Histoire générale du Canada*, Montréal, Boréal, 1990; Paul-André Linteau, *Histoire du Canada*, Paris, Presses universitaires de France, 2011; Jean-Pierre Charland, *Une histoire du Canada contemporain: de 1850 à nos jours*, Québec, Septentrion, 2007; Éric Bédard, *Les réformistes: une génération canadienne-française au XIX^e*

Nous nous en voudrions toutefois de ne pas insister sur des aspects clés de cette histoire politique, puisqu'elle fait ressortir des visions mettant en tension une démarche propice à la fédéralisation de l'espace canadien, d'une part, et une autre plus encline à faire la promotion de l'unité nationale. La vision canadienne-anglaise dominante pouvait tout au plus tolérer la diversité, alors qu'elle était la pierre d'assise des principaux promoteurs au sein de l'école canadienne-française. Cette dernière école misait sur la promotion des identités différenciées au sein des deux principales communautés nationales. Un retour sur l'historiographie canadienne-anglaise rappelle le faible intérêt pour la reconnaissance d'un pacte entre des nations fondatrices. À titre d'illustration, chez Frank Underhill, la notion de pacte était tout simplement présentée comme « un fantôme canadien-français¹² ». L'historien torontois Donald

siècle, Montréal, Boréal, 2009; Henri Brun, Guy Tremblay et Eugénie Brouillet, *Droit constitutionnel*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 6^e édition, 2014; Jacques-Yvan Morin et José Woehrling, *Les constitutions du Canada et du Québec du régime français à nos jours*, tome 1, Étude, Montréal, Les Éditions Thémis, 1994.

Coïncidence ou pas, Louis-Hippolyte La Fontaine, avec Cartier le plus influent des réformistes canadiens-français d'avant la constitution de 1867, s'éteignit quelques mois avant la fameuse Conférence de Québec, le 26 février 1864. Si l'ouvrage de Bédard fait bien ressortir les principaux principes et combats politiques de cette génération, Yvan Lamonde, quant à lui, fournit une fine compréhension du contexte social dans ce qui allait devenir la province de Québec, en amont comme en aval des événements d'octobre 1864. Voir son livre: Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec: 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000. Pour une critique des idées monarchistes et conservatrices des fondateurs de la fédération canadienne entre 1864 et 1867, en particulier les acteurs du Canada français, voir Marc Chevrier: *La république québécoise: Hommages à une idée suspecte*, Montréal, Boréal, 2012, p. 218ss.

Finalement, notons que 33 hommes ont travaillé ensemble pendant plus de deux semaines pour convenir des 72 Résolutions de Québec, lesquelles servent d'avant-projet à la Loi constitutionnelle votée à Londres en mars 1867 et entrée en vigueur en juillet de la même année. Pour le texte des 72 Résolutions de Québec, on consultera le lien suivant: <<https://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-7104-f.html>>.

Pour une présentation biographique des participants à la Conférence de Québec, sans oublier celle d'acteurs clés comme le principal opposant au Canada français, Antoine-Aimé Dorion, ou le très influent réformiste ontarien Oliver Mowat, il faut consulter l'indispensable dictionnaire biographique du Canada, en ligne: <<http://www.biographi.ca/fr/index.php>>.

12. Frank Underhill, cité dans Laurence Cros, *La représentation du Canada dans les récits des historiens anglophones canadiens, de la Confédération à nos jours*, Paris, Centre d'études canadiennes de l'Université de Paris III, Sorbonne Nouvelle, 2000, p. 407.

Creighton était d'avis que la Confédération n'était pas le projet d'une alliance entre deux peuples ou encore entre deux cultures, mais bien l'avènement « d'un pays transcontinental¹³ ».

D'autres historiens canadiens-anglais se montraient moins récalcitrants à l'idée de la dualité culturelle, dans la mesure où celle-ci ne se transformerait pas en dualité politique. Cela ressort clairement des textes de William Morton. « If we are to be Canadian, we must be so together, because fragments we shall be drawn into the United States by affinities of taste and the imperative of defence, and lose all what the word Canadian now means to all of us¹⁴. » Le changement de régime en 1867 représente chez Morton la consécration de l'unité politique. Cette unité politique pourra être préservée toutefois seulement « by the duality of culture but never by the duality of power¹⁵ ». Cette façon de voir et de penser constitue pour l'essentiel une caractéristique dominante dans l'historiographie canadienne-anglaise.

C'est ainsi que deux historiographies vont graduellement se constituer en parallèle et valider auprès de leur communauté respective les traits définisseurs les plus distinctifs. Dans *The Contested Past. Reading Canada's History: Selections from the Canadian Historical Review*, Marlene Gay Shore y va d'une analyse des principaux courants de pensée de cet important véhicule des idées pour les historiens anglophones au pays et établit un lien avec l'instauration du nouvel institut d'histoire de l'Amérique française. L'auteure constate que

While English-Canadian historians were congratulating themselves for their contributions to Canada's national culture, French-Canadian historians were organizing for similarly nationalistic purposes. (...) In 1946 the Institut d'histoire de l'Amérique française was created to foster the study of the French presence throughout North America¹⁶.

Ces deux écoles participent à la construction de démarches historiographiques parallèles et dont les attributs nationalitaires sont toutefois

13. Donald Creighton, *The Myth of Biculturalism*, Toronto, Macmillan, 1977 [1966], p. 265 cité dans Cros.

14. William Morton, « The dualism of culture and the federalism of power », dans A.B. McKillop (dir.), *Context of Canada's Past*, Toronto, Macmillan, 1980 [1964], p. 254-255.

15. William Morton, *op. cit.*, p. 265.

16. Marlene Gay Shore, *The Contested Past. Reading Canada's History: Selections from the Canadian Historical Review*, Toronto, University of Toronto Press, 2002, p. 19-20.

assez semblables. Au milieu des années 1970, alors que la *Canadian Historical Review* vient de souligner son 50^e anniversaire, ses dirigeants – à la faveur des nouveaux domaines de recherche en histoire – souhaitent faire faire un pas qualitatif à leur revue en se disant ouverts au pluralisme historique. Cela ne se traduit toutefois pas par une plus grande ouverture à la production scientifique des historiens francophones au pays et à leur sensibilité plus affirmée à l'égard de l'histoire des idées. C'est plutôt le contraire qui se produit, ce qui contribue à isoler davantage les deux écoles de pensée. Cela aura une incidence sur la façon de penser tant les rapports sociaux que les relations de pouvoir au pays. À titre d'illustration, pensons à la façon dont le compromis fédératif a été interprété par les membres des deux principales écoles. Alors que d'un côté, on insistait sur la dualité culturelle comme ciment de la nouvelle communauté politique formée en 1867, de l'autre côté on exigeait que l'unité politique soit l'objectif premier du projet politique.

1864 ET QUELQUES FAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE

En octobre 1864, la population de la ville de Québec oscillait entre 50 000 et 60 000 personnes. La population d'origine britannique frôlait les 40 % de l'ensemble. À eux seuls, les Irlandais, principalement catholiques mais aussi protestants, fournissaient un contingent de quelque 10 000 habitants à la ville. À cette époque, Québec était la capitale du Canada-Uni. Le parlement se trouvait sur l'emplacement actuel du parc Montmorency, là où l'on aperçoit encore aujourd'hui le monument de George-Étienne Cartier, l'un des 33 participants à la fameuse Conférence de Québec dont nous rendrons compte dans le présent volume. Outre le siège du Parlement et du gouvernement, Québec était aussi le lieu de résidence du gouverneur général, et la capitale militaire de l'Amérique du Nord britannique.

En octobre 1864, une épouvantable guerre de Sécession continuait de sévir aux États-Unis. Mais après les batailles de Gettysburg et de Vicksburg à l'été 1863, avec l'entrée en scène de grands généraux comme Grant et Sherman, la victoire du Nord ne faisait plus guère de doute. Les leaders des colonies britanniques d'Amérique du Nord qui se réunirent à Québec par un temps extrêmement maussade pour une conférence constitutionnelle, du 10 au 27 octobre 1864, avaient certes plusieurs motivations : le désir de sortir de l'impasse politique et de la crise gouvernementale qui animait les dirigeants du Canada-Uni ; les raisons économiques et politiques qui avaient d'abord poussé les dirigeants des

colonies maritimes, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, à chercher des manières d'unir leurs forces d'abord en projetant une conférence à Charlottetown pour le début du mois de septembre 1864 ; la compréhension de la bienveillante approbation des autorités impériales à Londres, sans négliger, pour plusieurs d'entre eux, le rêve de créer un grand pays à la hauteur de leurs ambitions, tout en préservant l'autonomie juridique et politique de chacune de ses composantes. Toutefois, la crainte des visées continentales et expansionnistes des États-Unis victorieux renforcés dans la foulée de la guerre de Sécession était omniprésente dans les esprits de tous les acteurs concernés¹⁷.

Dans le monde de 1864, la Grande-Bretagne sur laquelle trônait depuis bientôt 30 ans la reine Victoria était au faite de sa puissance politique, stratégique, militaire et économique. Elle venait de consolider et de transformer sa domination des Indes quelques années auparavant. En 1848, elle avait écarté sans trop de difficultés la rébellion du mouvement Jeune Irlande. Fondé en 1859 à New York, le mouvement fénien n'avait pas encore commencé à approfondir le malaise irlandais et à faire trembler les colonnes de l'autorité britannique, comme il le ferait au tournant de 1866-1867. Outre la France de Napoléon III et du Second Empire, l'Europe de cette époque était celle des grandes puissances conservatrices : l'empire de François-Joseph, lequel s'apprêtait à se redéfinir en 1867 dans la double monarchie austro-hongroise ; le royaume de Prusse, qui était en train de raffermir son emprise sur l'Allemagne du Nord grâce au génie de Bismarck ; en Russie par ailleurs, Alexandre II matait en 1863-1864 dans d'épouvantables répressions les plus importantes rébellions polonaises depuis 1831.

Quelque 150 ans après la Conférence de Québec, la Cour suprême du Canada a rappelé, dans le *Renvoi relatif à la réforme du Sénat*, toute l'importance de l'histoire pour mieux comprendre la structure globale du cadre constitutionnel du pays et son évolution. Déjà, dans le *Renvoi relatif à la sécession*, la Cour suprême puisait notamment dans les origines

17. Rares sont les auteurs qui rejettent cette interprétation, parmi eux il faut mentionner William Bennett Monroe, selon qui le système politique propre au Dominion canadien ressemble au système américain en ce qu'il en est un sous-produit. Il note que : « It is not too much to say that the Canadian Federation of 1867 was both inspired by the American example and dictated by the fear of American aggression ». *American Influences on Canadian Government*, Toronto, Macmillan Company of Canada, 1929, p. 8.

historiques de la fédération canadienne des principes sous-jacents aux textes constitutionnels : « Pour résister au passage du temps, une constitution doit comporter un ensemble complet de règles et de principes offrant un cadre juridique exhaustif pour notre système de gouvernement. Ces règles et principes ressortent de la compréhension du texte constitutionnel lui-même, *de son contexte historique* et des diverses interprétations données par les tribunaux en matière constitutionnelle¹⁸ ».

En 2014, la Cour suprême analysait abondamment les origines historiques du Sénat canadien afin de décider de la validité constitutionnelle de projets fédéraux de modification fédérale unilatérale, dont la mise en place d'élections consultatives dans le cadre du processus de nomination des sénateurs. Elle rappelait alors que « les règles d'interprétation constitutionnelle exigent que les documents constitutionnels reçoivent une interprétation large et téléologique et qu'ils soient situés dans leurs contextes linguistique, philosophique et historique appropriés [...] » et « que la Constitution possède une “architecture interne”, ou une “structure constitutionnelle fondamentale” »¹⁹ qui ne peut être modifiée qu'en respectant les formules de modifications constitutionnelles prévues. C'est ainsi que la Cour concluait que la mise en place d'élections consultatives pour la désignation des sénateurs modifierait la Constitution du Canada en en transformant de façon fondamentale l'architecture, en ce qu'elle « modifierait le rôle tenu par le Sénat dans notre ordre constitutionnel en tant qu'organisme législatif complémentaire responsable de porter un second regard attentif aux projets de loi²⁰ ».

En clair, nous croyons qu'une compréhension mieux contextualisée des 72 Résolutions de Québec de 1864, fruit du travail de la Conférence et avant-projet structurant pour la loi fondamentale de 1867, est cruciale à l'interprétation de l'architecture interne de l'édifice constitutionnel canadien contemporain et pour son interprétation et sa mise en œuvre, notamment dans tout ce qui touche l'enjeu du fédéralisme. Le présent ouvrage et les contributions qu'il rassemble se situe dans un renouveau d'intérêt historiographique pour le parcours constitutionnel du Canada et pour le fédéralisme au cours des vingt dernières années²¹.

18. *Renvoi relatif à la sécession*, par. 32 (nos italiques).

19. *Renvoi relatif à la réforme du Sénat*, 2014 CSC 32, par. 25 et 26. Voir également le *Renvoi relatif à la Loi sur la Cour suprême*, par. 19.

20. *Renvoi relatif à la réforme du Sénat*, *op. cit.*, par. 54.

21. On se reportera ici aux importantes recherches de Jacques-Yvan Morin et de José Woehrling dans le domaine, dont leur ouvrage *Les constitutions du Canada et du*

En 1997, l'historien Christopher Moore publia un ouvrage fondamental sur les origines de la fédération canadienne ; dans *1867: How the Fathers Made a Deal*, il écrivit des chapitres fouillés sur les principaux fondateurs du pays à cette époque et sur le contexte de la Conférence de Québec²². Préoccupé par les conséquences de l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990, Moore s'efforça de trouver, dans le constitutionnalisme de l'époque de la Conférence de Québec, quelques leçons pour la vie contemporaine du pays : on ne doit pas oublier que les réformes constitutionnelles peuvent créer des divisions, qu'elles prennent du temps, que tous les courants politiques devraient se retrouver autour de la table des négociations, et finalement qu'il ne faut pas sous-estimer les mérites de la démocratie de représentation, et, indirectement, ne pas faire trop d'angélisme à propos de la démocratie directe et de la transparence totale²³. Plus récemment, en 2015, Moore, dont on retrouvera certaines des réflexions dans ce livre, a actualisé sa pensée en publiant un essai qui rend compte, jour après jour, des progrès effectués par les constituants à la Conférence de Québec²⁴.

Quelques années après la publication du premier livre de Moore, Janet Ajzenstat et Paul Romney, en unissant leurs efforts à ceux de Ian Gentles et William D. Gairdner, publièrent un ouvrage fondamental sur une étape intermédiaire entre la Conférence de Québec proprement dite et l'avènement d'une nouvelle constitution en 1867. En effet, ils rassemblèrent avec de fort utiles notes interprétatives des extraits des principaux débats ayant eu lieu à partir de l'hiver 1865 dans les parlements de toutes les colonies ayant participé à la Conférence de Québec, en incluant les parlements des colonies qui, à l'époque, décidèrent de ne pas se joindre immédiatement à l'union fédérale en 1867, à savoir Terre-Neuve et l'Île-

Québec du régime français à nos jours, Montréal, Les Éditions Thémis, 1992. Cet ouvrage constitue avec ceux de Gérald A. Beaudoin (*La Constitution du Canada*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1990) et d'Henri Brun, Guy Tremblay et Eugénie Brouillet (*Droit constitutionnel*, 6^e édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2014), un des trois plus importants traités de droit constitutionnel publiés en français au Canada au cours des dernières décennies. Du côté anglophone, l'ouvrage qui s'est le plus démarqué est celui rédigé par Peter Hogg, *Constitutional Law*, 5^e édition, Toronto, Carswell, 2007.

22. Christopher Moore, *1867, How the Fathers Made a Deal*, Toronto, McClelland & Stewart, 1997.

23. Moore, *op. cit.*, p. xii-xiii.

24. Christopher Moore, *Three Weeks in Quebec City: The Meeting that Made Canada*, Londres et Toronto, Allen Lane, 2015.

du-Prince-Édouard²⁵. Ils allèrent jusqu'à inclure dans leur livre des extraits de débats parlementaires dans les assemblées de la Rivière-Rouge, le futur Manitoba, et en Colombie-Britannique. En 2004, Stéphane Kelly et Guy Laforest préparèrent une version de cet ouvrage en langue française, à laquelle ils ajoutèrent un long chapitre proposant une synthèse de l'évolution des lectures de l'histoire politico-constitutionnelle canadienne entre 1864 et 1867 dans l'historiographie et les milieux intellectuels francophones et anglophones au pays²⁶. Ajzenstat et ses collègues avaient proposé un semblable travail synthétique pour l'historiographie et la communauté savante anglophones²⁷. Ces deux synthèses, prises conjointement, font ressortir les oscillations entre lectures centralisatrices et décentralisatrices, entre les périodes d'intérêt ou de désintérêt pour ces questions, de même que l'émergence des célèbres théories faisant état d'un pacte originel entre des provinces ou des peuples fondateurs. En droit constitutionnel, ces dernières questions ont fait l'objet en 2005 d'une étude en profondeur d'Eugénie Brouillet consacrée aux rapports à travers le temps entre le fédéralisme canadien et l'identité culturelle du Québec²⁸, riche sur le contexte historico-juridique du XIX^e siècle. En science politique, la démarche de Brouillet est bien complétée par la synthèse préparée sous la direction d'Alain-G. Gagnon en 2006, *Le fédéralisme canadien contemporain : fondements, traditions, institutions*²⁹. Cet intérêt pour la Conférence de Québec et pour le constitutionnalisme du XIX^e siècle plus largement se retrouve également dans le texte d'Alain-

-
25. Janet Ajzenstat, Paul Romney, Ian Gentles et William D. Gairdner, *Canada's Founding Debates*, Toronto, Stoddart, 1999. Au Canada de langue anglaise, la contribution de Janet Ajzenstat à l'étude de la genèse de la fédération en science politique et en pensée politique est inégalée. Pour un regard autobiographique sur son propre parcours, voir Janet Ajzenstat, *Discovering Confederation: A Canadian's Story*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014.
26. Stéphane Kelly et Guy Laforest, « Aux sources d'une tradition politique : les travaux en langue française », dans Janet Ajzenstat, Paul Romney, Ian Gentles et William D. Gairdner, *Débats sur la fondation du Canada*, Édition française préparée par Stéphane Kelly et Guy Laforest, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 527-546.
27. Janet Ajzenstat, Paul Romney, Ian Gentles et William D. Gairdner, *Débats sur la fondation du Canada*, p. 521-526.
28. Eugénie Brouillet, *La négation de la nation : l'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Québec, Septentrion, 2005.
29. Alain-G. Gagnon (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain : fondements, traditions, institutions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006. Cet ouvrage s'est imposé rapidement dans les réseaux internationaux grâce à des traductions en anglais, catalan et espagnol. Une version remaniée a aussi été produite en allemand.

G. Gagnon sur les cinq visages du Québec, allant de la nationalité politique à la communauté binationale, à la province-État, à la société distincte et à la démocratie multinationale³⁰.

L'ensemble de ces textes contribue à inscrire la place du fédéralisme canadien au centre des études historiographiques produites à l'échelle internationale. Parmi les ouvrages les plus référencés, notons les deux ouvrages codirigés par Michael Burgess et notre collègue Alain-G. Gagnon, nommément *Comparative Federalism and Federation* et *Federal Democracies*³¹. Ces ouvrages sont venus inscrire la production scientifique canadienne dans le domaine des études comparées. À ces ouvrages, il faut ajouter les publications de collègues du Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales (GRSP) et du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ), qui sont venus enrichir les analyses antérieures en donnant la voix à des acteurs trop souvent négligés. Au premier chef, il y a les travaux de James Tully³², portant sur les nations autochtones. De même, les études de Gérard Bouchard,

30. Voir Alain-G. Gagnon, «Les cinq visages du Québec», dans Alain-G. Gagnon (dir.), avec la participation de David Sanschagrin, *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2014, p. 87-107. Voir aussi dans la même veine Alain-G. Gagnon et Guy Laforest, «Comprendre la vie politique au Canada et au Québec», dans Réjean Pelletier et Manon Tremblay (dir.), *Le parlementarisme canadien*, 5^e édition, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, p. 9-39. Kelly et Laforest, dans un texte cité antérieurement, avaient résumé en trois périodes l'évolution de l'interprétation constitutionnelle des textes et événements de la période 1864-1867: la primauté du provincialisme (1867-1937); l'essor du centralisme (1937-1987); et finalement la redécouverte d'une tradition (1987-2003). Les lectrices et lecteurs intéressés aux principaux débats d'idées au Québec au XXI^e siècle auraient intérêt à consulter en particulier cette dernière section, qui fait ressortir des veines interprétatives tantôt républicaine, conservatrice, communautariste et canadienne. Pour une actualisation de ce travail rendant compte de la production des 12 dernières années en histoire, en science politique, en droit et en philosophie, voir Guy Laforest, «What Canadian federalism means in Quebec», dans Guy Laforest, avec la collaboration d'Oscar Mejia Mesa, *Interpreting Quebec's Exile within the Federation: Selected Political Essays*, Bruxelles, Peter Lang, 2014, p. 67-89.

31. Michael Burgess et Alain-G. Gagnon (dir.), *Comparative Federalism and Federation: Competing Traditions and Future Directions*, Londres, Harvester and Wheatsheaf & Toronto, University of Toronto Press, 1993, et *Federal Democracies*, Londres, Routledge, 2010.

32. James Tully, *Une étrange multiplicité: Le constitutionnalisme à une époque de diversité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1999.